

Projet de reconversion du quartier Le Château de
la Duchère à LYON 9

Lyon (69)

Demande d'examen au cas par cas

Note d'accompagnement

Annexe n°8



Mars 2026

Table des matières

1.	Contexte de la demande d’examen au cas par cas	6
1.1	Le renouvellement urbain sur le secteur de la Duchère	6
1.2	Projet partenarial porté par plusieurs maitrises d’ouvrage	9
1.3	Projet soumis à examen au cas par cas.....	10
1.3.1	Cadre règlementaire.....	10
1.3.2	Justification du périmètre du Cas par cas.....	12
2.	Description du site du Château	13
2.1	Historique du site	13
2.2	Description générale du site actuel.....	14
2.3	Photographies du site actuel.....	16
3.	Description des opérations et de la démarche environnementale mise en œuvre	18
3.1	L’opération de démolition.....	18
3.1.1	Les enjeux du site	18
3.1.2	Le mode opératoire de la démolition.....	18
3.1.3	La prise en compte des espèces protégées dans le projet.....	19
3.1.4	Présence d’un espace vert à valoriser et de végétaux	20
3.1.5	Les nuisances sonores du chantier de démolition.....	21
3.1.6	La gestion des matériaux de démolition	21
3.1.7	La gestion des eaux pluviales en lien avec le secteur de Balmes (risque géotechnique)	23
3.2	Les grands principes et objectifs du projet de renouvellement urbain du Château	23
3.3	Le projet de constructions sur le foncier libéré	25
3.4	La requalification des espaces publics	26
3.5	Synthèse des surfaces avant / après	27
3.6	Le calendrier prévisionnel du projet	28
4.	Synthèse des enjeux environnementaux	28
4.1	Définition de l’état initial considéré.....	28
4.2	Synthèse des principaux enjeux environnementaux	29
5.	Incidences du projet sur l’environnement et mesures associées	36
5.1	Phase chantier (démolition et construction)	36
5.2	Phase exploitation du projet réalisé.....	57
6.	Effets cumulés avec d’autres projets existants ou approuvés	66
6.1	Approche globale à l’échelle du quartier de la Duchère	66

6.2	Approche règlementaire	66
6.2.1	Projets pris en compte dans l’analyse des effets cumulés	67
6.2.2	Analyse des effets cumulés avec le projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde	69
7.	Conclusion et autoévaluation.....	71
8.	Annexes	73

Figures

Figure 1 : Localisation du site	6
Figure 2 : Historique de l’aménagement du quartier de La Duchère (Source : https://www.gpvlyonduchere.org/).....	7
Figure 3 : Périmètre de la démolition et des espaces publics réaménagé.....	9
Figure 4 : Photographie aérienne 1961 - Construction du quartier du Château	13
Figure 5 : Identification des éléments constitutifs du bâti du site du Château	15
Figure 6 : Photographies du site actuel.....	17
Figure 7 : Extrait de l'étude phytosanitaire	21

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse des déchets totaux par sous-catégorie du CERFA et taux de recyclage atteignables associés.....	22
Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales	29
Tableau 3 : Effets et mesures du projet en phase chantier	36
Tableau 4 : Effets et mesures du projet en phase exploitation	57

1. Contexte de la demande d’examen au cas par cas

Le présent document concerne le projet de renouvellement urbain du secteur du Château, au sein du quartier La Duchère, dans le 9^{ème} arrondissement de la ville de LYON (69). Il se place dans le cadre de la procédure d’examen au cas par cas.

Ce chapitre rappelle l’historique et le contexte du réaménagement du quartier La Duchère, et la place du secteur du Château dans cet ensemble. Il précise également le cadre réglementaire du projet au regard de la procédure d’examen au cas par cas, et justifie le périmètre opérationnel du dossier.



Localisation du site



Le secteur Château au sein de la Duchère

Figure 1 : Localisation du site

1.1 Le renouvellement urbain sur le secteur de la Duchère

En 2004, le PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine), engage une transformation en profondeur du quartier de la Duchère, majoritairement sur le secteur du Plateau. Ce premier projet de renouvellement urbain s’est démarqué par une démarche durable exemplaire avec l’obtention de la plus haute étape du label Écoquartier (2018).

Il s’agit d’un programme d’envergure, avec environ 1 800 logements construits et des espaces publics réhabilités sur une surface de près de 90 hectares. Aujourd’hui, seul l’ilot 33 reste en cours d’instruction, suite à plusieurs modifications de programme.

Les réflexions engagées dès 2014 sur la poursuite du renouvellement urbain ont mis en évidence la nécessité d’une intervention renforcée sur les secteurs de la Sauvegarde et du **Château**, objet de cette note, afin d’éviter les « risques de décrochage social et spatial avec le reste du quartier ».

En 2020, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) Lyon La Duchère fut signé sur le secteur du Château.

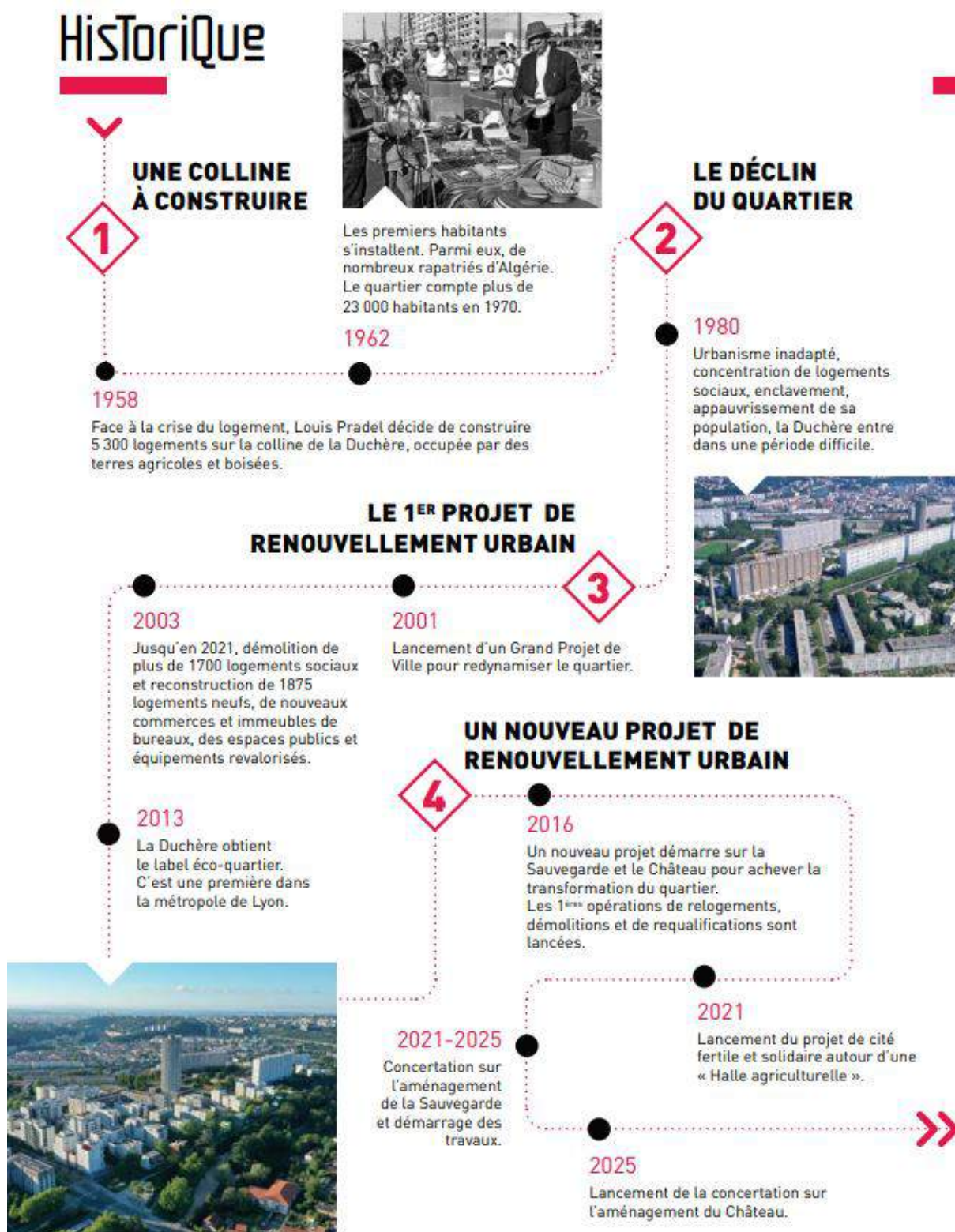


Figure 2 : Historique de l’aménagement du quartier de La Duchère (Source : <https://www.gpvlyonduchere.org/>)

C’est dans ce contexte que la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Lyon Métropole Habitat sont engagés dans une démarche partenariale de renouvellement urbain du quartier du Château à la Duchère.

L’ambition du projet est d’organiser le renouvellement du secteur du Château autour du concept de « parc habité ».

Les enjeux du NPNRU sur le secteur du Château sont les suivants :

- Atténuer l’isolement du secteur en améliorant les liens avec le Plateau et Vaise, renforcer, conforter et sécuriser les liaisons piétonnes et les accès au parc du Vallon, à l’arrêt TCL tunnel et à la MJC ;
- Requalifier le boulevard de la Duchère et marquer l’entrée du quartier ;
- Améliorer et diversifier l’offre de logements : démolir la barre 110 (293 logements), requalifier le parc social et privé ancien conservé, ramener la part du logement social de 76% à moins de 35% (dans un objectif de rééquilibrage à l’échelle de la Duchère à 50% parc social - 50% parc privé) et développer une offre nouvelle diversifiée ;
- Valoriser le cadre paysager de ce secteur intégré aux balmes boisées, en traitant la rupture topographique entre le centre de Vaise et le plateau de la Duchère : recherche de nouvelles liaisons piétonnes avec le Plateau et avec le secteur de Vaise, accroche avec l’entrée sud du parc du Vallon ;
- Réorganiser le stationnement pour dégager des espaces paysagers et envisager la requalification des espaces extérieurs.

La recomposition urbaine du secteur du Château dans le NPNRU se traduit ainsi d’un point de vue opérationnel par :

- la démolition de la barre 110 (293 logements), de la galette commerciale, de la dalle et parkings attenants aux bâtiments ;
- la construction d’environ 180 logements après reconfiguration des plateformes sur l’emprise libérée par les démolitions par divers opérateurs (Action foncière logement, LMH et promoteurs privés ;
- la requalification des espaces publics du quartier (~ 2ha).

1.2 Projet partenarial porté par plusieurs maitrises d’ouvrage

La Métropole de Lyon assure une mission de coordination de la mise en œuvre du projet qui se traduit par le pilotage de la mission d’architecte en chef garante de la qualité du projet dans ses différentes dimensions (urbaine, de l’habitat, de l’environnement, du paysage, architecturale...).



Figure 3 : Périmètre de la démolition et des espaces publics réaménagé

Lyon Métropole Habitat (LMH) est en maitrise d’ouvrage sur l’ensemble de son foncier (orange ci-dessus). LMH réalise d’abord la démolition puis la commercialisation des futures constructions au sein du périmètre foncier. Cette assiette foncière comprend 1,1 ha.

Le périmètre de réflexion de la mission d’architecte en chef portée par la Métropole de Lyon concernant l’amélioration de la qualité des espaces publics est de 6 ha avec un périmètre opérationnel de 1,9 ha (bleu ci-dessus).

Ainsi, l’équipe d’architecte en chef pluridisciplinaire a été missionné par la Métropole de Lyon afin de travailler sur le devenir du quartier que ce soit sur les emprises libérées par les démolitions ou les espaces publics pour assurer une cohérence au sein du secteur. Elle travaille sur l’approfondissement urbain du projet qui permettra de définir le futur plan de composition du secteur. Également, le Cahier des prescriptions et recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

ainsi que les fiches de lots associées traduiront les enjeux de biodiversité et les objectifs de qualité pour les futurs espaces publics et les lots bâtis. Ces éléments devraient être validées en début d’année 2027.

Ensuite, la Métropole de Lyon passera un marché de maîtrise d’œuvre de conception qui sera chargée de travailler sur le réaménagement des espaces publics à partir de 2027.

1.3 Projet soumis à examen au cas par cas

1.3.1 Cadre règlementaire

Dans ce contexte, le projet de réaménagement du Château est concerné par une demande d’examen au cas par cas dès l’opération de démolition en considérant 13 000 m² de surface de plancher créée pour les logements.

En effet, l’annexe de l’article R 122-2 du code de l’environnement prévoit pour les travaux, constructions et opérations d’aménagement une évaluation au cas par cas lorsque les travaux et constructions créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure ou égale à 10 000 m².

Par ailleurs, l’article L 122-1-1 III du code de l’environnement dispose que « *Les incidences sur l’environnement d’un projet dont la réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation* ».

Lyon Métropole Habitat a obtenu le 8 juillet 2025 l’arrêté de la Ville de Lyon accordant le permis de démolir de l’immeuble d’habitation et de la galerie commerciale.

Dans le cadre de la procédure d’examen au cas par cas et des études techniques du projet, Lyon Métropole Habitat a mené une démarche environnementale robuste, engagée et anticipée. Il a réalisé un panel d’études environnementales visant à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception du projet et, ainsi, éviter et réduire les impacts du projet sur ces enjeux.

La liste des études environnementales et techniques réalisées est la suivante :

- Etudes LMH
 - Diagnostic phytosanitaire rue du château – ArboDiag – Avril 2025
 - Note de présentation Réalisation d’un Chantier de Désamiantage Déconstruction et Démolition « Résidence Le Château - Barre 110 » - La Duchère LYON 9ème – Gepral et Pyramide – Décembre 2025
 - Diagnostic PEMD Le Château – Bobi Réemploi – Décembre 2024
 - Diagnostic écologique en vue de la démolition du site Lyon 9 Le Château – Natura Scop – Octobre 2025
 - Rapport d’étude géotechnique G1 PGC – Fondaconseil – Janvier 2026
 - Notice aménagement VRD – URBECO – Décembre 2025
 - PV Commission des Balmes – Ville de Lyon – Février 2026
 - Courrier Préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes – Archéologie préventive – Juin 2025
 - Décision Permis de Démolir – Ville de Lyon – Juillet 2025

- Etudes Métropole de Lyon
 - Plan d’orientation stratégique Le Château Lyon 9 – Lieux Fauves - Décembre 2025
 - Projet de requalification du secteur du château Lyon 9 – Prédiagnostic écologique – Naturalia – Septembre 2025
 - Mission étude sociologie et expertise mobilité – Secteur NPNRU Château – Lyon 9 – Juillet 2025
 - Diagnostic visuel arbres Duchère Vallon et Château Lyon 9 – Ville de Lyon – Novembre 2024
 - Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon
 - Charte des espaces publics – Métropole Grand Lyon
 - Référentiel habitat Durable – Métropole de Lyon – 2025

La présente note d’accompagnement a été spécifiquement dressée en complément du CERFA 14734*04 dans le cadre de la procédure de demande d’Examen au cas par cas. Il s’agit d’une pièce annexe volontaire au formulaire. Elle vise à apporter des éléments complémentaires au formulaire, en développant :

- la description du site actuel concerné par le projet ;
- la présentation du projet, ses objectifs et son contexte ;
- les enjeux environnementaux présents sur le site ;
- les impacts potentiels du projet et les mesures environnementales qui seront mises en œuvre.

Cette note synthétise la démarche environnementale volontaire menée par Lyon Métropole Habitat et la Métropole de Lyon pour ce projet.

Elle représente ainsi une aide à la décision pour l’Autorité environnementale.

1.3.2 Justification du périmètre du Cas par cas

Le Château est un secteur de la Duchère qui fait l’objet d’une opération d’aménagement à part entière, inscrite dans la démarche globale de requalification du quartier de la Duchère.

Il se place dans la partie Sud du quartier de la Duchère. La topographie du site particulièrement marquée donne le sentiment d’une frontière géographique avec le Plateau et d’un relatif enclavement.

La ZAC de la Duchère est à présent globalement achevée à l’exception de l’îlot 33.

Les travaux de la Sauvegarde sont en cours depuis 2022.

Le périmètre du Cas par cas correspond donc à celui de l’opération de réaménagement propre au secteur du Château. Une approche environnementale élargie (effets cumulés) est présentée au chapitre 6.

2. Description du site du Château

2.1 Historique du site

L'histoire urbaine de la colline de la Duchère est marquée par une transformation radicale et rapide du territoire. Jusqu'à la fin des années 1960, cette colline est occupée principalement par des terrains agricoles. On y trouve des fermes, des champs de céréales et de nombreuses parcelles de maraichages.

Une vingtaine d'années plus tard, la colline de la Duchère devient le troisième grand-ensemble de l'agglomération lyonnaise après les Minguettes à Venissieux et le quartier des Etats Unis. Plus de 5000 logements sont construits en moins 5 ans, répartis sur les quatre secteurs Balmont, Plateau, Sauvegarde et Château. C'est ce dernier qui s'ouvre à l'urbanisation en premier. Bien qu'il ne soit pas situé sur l'emprise des futurs logements, le Château de la Duchère est détruit partiellement pendant leur construction. Ces deux mondes cohabitent jusqu'au début des années 1970 où il est détruit définitivement.

De la forteresse médiévale à l'immense barre entourée de 8 tours, l'identité du « château » reste attaché à celle d'un bâtiment imposant, surplombant la colline. On observe à cette époque une transformation importante de la topographie du site avec la création de plateformes séparées par des talus et des soutènements. Seule la ferme de l'Abbé Rozier perdure encore aujourd'hui et témoigne du passé agricole de ce secteur.



Figure 4 : Photographie aérienne 1961 - Construction du quartier du Château

2.2 Description générale du site actuel

Le secteur du Château est un sous-secteur de la Duchère qui vit en autonomie. Il est identifiable grâce à la grande barre de logement social de Lyon Métropole Habitat, reconnaissable depuis l’entrée nord de Lyon et participant au grand paysage urbain de la Duchère.

Aujourd’hui, le site se compose de plusieurs plateformes (réponse urbaine d’aménagement de l’époque à la topographie). Il est formé par :

- la copropriété du château : une copropriété privée qui s’est résidentialisée l’ensemble est formé par les 4 tours la copropriété privée du Château au Nord-Ouest ;
- l’ensemble formé par les 4 tours de la résidence d’habitat social Alliade Habitat au sud-Est ;
- l’ensemble formé par la barre 110 de Lyon Métropole Habitat et son ancienne galette commerciale au centre ;
- le secteur des équipements de petite enfance (Maison de l’Enfance, école des Fougères et crèche) et des bureaux de la SACVL.

À l’ouest du secteur (hors périmètre projet), le parc du Vallon offre un patrimoine végétal remarquable et préservé qui participe fortement à son identité.

Niché dans le coude du boulevard de la Duchère, le site présente une seule entrée/sortie pour les véhicules, qui, combinée à la forte déclivité, renforce l’impression d’un certain enfermement du site sur lui-même. Pointe Sud de la Duchère en contrebas du Plateau, le Château bénéficie toutefois d’une certaine proximité avec le bas 9^{ème} la rue Marietton et Vaise, qui constitue un atout à conforter

Un autre élément caractéristique du site est son patrimoine végétal remarquable commun aux différents espaces, apportant une qualité de parc paysager. Enfin, la forte déclivité du site apporte des vues remarquables sur le parc du Vallon et Lyon tout en révélant la forte présence végétale.

En conclusion, aujourd’hui, cette implantation particulière lui confère une situation préservée, végétale et enclavée, appréciée des habitants.



Source : *Projet de cahier des clauses techniques particulières*

Figure 5 : Identification des éléments constitutifs du bâti du site du Château

2.3 Photographies du site actuel

Le photographies suivantes (@ Lyon Métropole Habitat, 2025) illustrent le site à l’état actuel.



Façade Est (côté Nord)



Façade Est (Côté Sud)



Façade Ouest (Côté Sud)



Façade Ouest (Côté Nord)



Photo aérienne du site



Façade Est



Côté Ouest (Dalle entre Barre 110 et Galette commerciale)



Côté Ouest (Dalle entre Barre 110 et Galette commerciale) – Vue du haut de la barre 110



Côté Est (Parkings)



Côté Est (Parkings) – Vue du haut de la barre 110

Figure 6 : Photographies du site actuel

3. Description des opérations et de la démarche environnementale mise en œuvre

3.1 L’opération de démolition

3.1.1 Les enjeux du site

Les enjeux environnementaux du site pris en compte dans le mode opératoire :

- La présence d’espèces protégées (martinets à ventre blanc et chiroptère) – prise en compte détaillée au 3.1.3 ;
- Proximité d’équipement recevant du jeune public (crèche, maison de l’enfance, école des Fougères, etc.) qui entraîne des mesures particulières pour la gestion du bruit précisé au 3.1.5
- La déclivité du site qui entraîne des mesures particulières pour la gestion des matériaux de déconstruction précisé au 3.1.6 ;
- Présence d’un Espace Vert à Valoriser (EVV) au nord du site et présence de végétaux – prise en compte détaillée au 3.1.4 ;
- La présence d’une voirie qui passe sous la barre d’habitation ;
- Le risque géotechnique lié au secteur des Balmes - prise en compte détaillée au 3.1.7.

Le chapitre 4 présente une synthèse des enjeux environnementaux.

3.1.2 Le mode opératoire de la démolition

Afin de mener à bien les opérations de désamiantage, déconstruction et démolition du site « Résidence Le Château », tout en respectant l’ensemble des contraintes détaillées ci-dessus, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Le désamiantage et déplombage ;
- La déconstruction intérieure ;
- La démolition par écrêtage ;
- La démolition par pelle mécanique ;
- La purge des dallages et fondations ;
- Le décroûtage des enrobés des plateformes de stationnement ;
- Les purges des éléments constituant la dalle entre la barre 110 et la galette commerciale ;
- La purge des murs de soutènement du site et terrassement en talus du terrain soutenu ;
- Le remblaiement des caves en matériaux concassés issus de la démolition 0/63 mm et 0/31,5 mm (concassage in-situ ou ex-situ à définir) ;
- Le remblaiement en talus techniques avec adaptations pour limiter les infiltrations des eaux pluviales, compris création et raccordement de réseau sur les existants.

3.1.3 La prise en compte des espèces protégées dans le projet

En novembre 2024, la LPO a porté à la connaissance de LMH la présence d’espèces protégées se reproduisant sur les bâtiments et les espaces verts au pied des immeubles et des locaux commerciaux de la résidence. Parmi elles, « *une colonie de martinets à ventre blanc se reproduit de manière certaine sur l’immeuble d’habitation* ».

Aussi, Lyon Métropole Habitat a confié en janvier 2025 à un écologue (Naturascop) une mission de réalisation d’une étude faune flore adaptée au programme de démolition et au contexte de l’opération tout en proposant un plan d’action en conséquence. L’étude complète est jointe en annexe.

L’étude a révélé la présence de martinets à ventre blanc et de chiroptères dans la barre d’habitation. Des échanges ont eu lieu avec la maîtrise d’œuvre démolition puis avec la DREAL et la LPO afin d’identifier le plan d’action à mettre en œuvre.

Mesure de réduction sur les spécimens de chiroptères et de Martinet à ventre blanc : mesure DAHUU-SAR

Ainsi, lors d’échanges avec la DREAL et la LPO, il a été convenu la nécessité de mettre en place des dispositifs anti-retours des espèces entre début septembre et mi-avril.

Ces impératifs, combinés aux contraintes techniques du site (présence d’amiante en extérieur et forte hauteur de la barre avec présence de bâtiments sensibles à proximité immédiate) ont conduit à prévoir la mise en place d’un confinement thermo-soudé sur échafaudage sur toute la surface des façades du bâtiment, qui sera mutualisé en tant que : dispositif anti-retour avec usage de coudes de piquage pour permettre la sortie des chiroptères sans retour possible (Sortie Anti-Retour) ; confinement lors des opérations de désamiantage et protection périphérique des opérations d’écèlement.

Le planning chantier a été étudié afin de mettre en place ces dispositifs en deux temps :

- Entre septembre 2026 et mars 2027 pour la moitié Sud (Allées 116 à 119 pour une surface d’échafaudage de 12 800 m² environ) ;
- Entre septembre 2027 et mars 2028 pour la moitié Nord (Allées 113 à 115 pour une surface d’échafaudage de 6 300 m² environ).

En complément, pour permettre une optimisation de planning visant à concentrer les périodes de fortes nuisances liées à la démolition mécanique, il a été convenu de prévoir l’obturation de toutes les ouvertures existantes sur les pignons et façades mise à jour avant démolition, pour éviter la réinstallation des espèces.

Mesure de réduction : habitats de report / substitution

Dans l’esprit de la réglementation et de la séquence ERC, il est nécessaire d’assurer la continuité dans le cycle biologique des espèces. Une quantité et une qualité d’habitats similaire aux habitats d’origines doit donc être utilisable par la faune du site sans discontinuité, durant la phase travaux, et bien entendu après travaux.

Dans le cas présent, il n’est pas possible de réaliser des aménagements in situ puisque les nouvelles constructions ne seront réalisées qu’après les phases de démolition. Dès lors, les compensations de la perte d’habitats pour les espèces impactées se feront en deux phases :

- Une compensation ex-situ, soit sur des bâtiments en dehors de l’emprise du projet, afin de réaliser des aménagements offrant de nouveaux habitats utilisables avant les impacts liés à la démolition. Dans ce cas un bâtiment propriété de LMH sur le plateau de la Duchère a été identifié pour pose de nichoirs. Une mission complémentaire vient d’être confiée à Naturascop pour pose des nichoirs et suivi dès le mois d’avril 2026 ;
- Une compensation in situ, soit sur les nouveaux bâtiments lors de leur construction, soit après que l’impact ai eu lieu. Dans ce contexte, LMH imposera dans le cadre des consultations opérateurs qu’elle mènera la pose de nichoirs tel que préconisé dans l’étude de Natura Scop.

3.1.4 Présence d’un espace vert à valoriser et de végétaux

Une étude phytosanitaire a été réalisée sur le site objet de la démolition (étude jointe en annexe), elle classe les végétaux en 3 zones.

La zone 1 correspond à l’alignement d’arbres longeant les parkings à l’Ouest de la barre 101. Ils seront conservés tout au long des travaux et toutes les mesures seront prises pour garantir leur pérennité.

La zone 2 correspond aux arbres présents sur la dalle séparant la barre 110 de la galette commerciale, la plupart d’entre eux seront supprimés dans le cadre des opérations de démolition et de talutage du site. L’étude phytosanitaire met en évidence que la plupart de ces 17 magnolias sont dans un état sanitaire moyen et qu’ils sont bloqués en croissance. L’AMO réemploi étudie actuellement la possibilité de transplantation de 10 magnolias sur un autre site.

La zone 3 correspond à une zone classée EVV (Espace Végétalisé à Valoriser), dans le PLU.

Les espèces végétales présentes sur le talus bordant la barre 110 au Nord seront préservées.



Figure 7 : Extrait de l'étude phytosanitaire

3.1.5 Les nuisances sonores du chantier de démolition

Les opérations de démolition nécessitant l'emploi de matériel lourd pour permettre des travaux sur des structures béton importantes et de forte hauteur, le chantier génère des nuisances sonores. Les engins utilisés sont dotés de capotage insonorisés conforme à la réglementation en vigueur. Les horaires de travail sont prévus en journée pour réduire l'impact sur le quartier. Une protection acoustique est prévue au droit de la crèche à proximité du chantier. L'emploi de mini-engins électriques est privilégié pour réduire les nuisances dans certaines phases d'intervention. Les plus fortes nuisances sonores sont concentrées sur une durée estimée à 6 mois environ et ciblées à l'été 2028 pour réduire les nuisances pour les usagers des équipements situés à proximité

3.1.6 La gestion des matériaux de démolition

Les bâtiments à démolir ont fait l'objet des diagnostics PEMD prévus par la réglementation, avec caractérisation et quantification de 40 293 tonnes de déchets et identification précise des déchets valorisables et des déchets non valorisables parmi ceux-ci (Annexe).

Le diagnostic PEMD a permis d'estimer une quantité de 40 293 tonnes de déchets produits par les démolitions. 86,9 % de ces déchets sont des déchets inertes 12,8 % des déchets non dangereux non inertes, 0,1 % des déchets d'équipements et 0,2% sont des déchets dangereux.

Sur les 40 293 tonnes de déchets produits, 93% sont recyclables. La structure en béton et l'enrobé représentent à eux seuls 88% de la masse recyclable. Certains peuvent aussi être évités via le réemploi, le diagnostic a permis d'identifier 479,3 tonnes de matériaux réemployables, soit 1% de la masse totale.

Le détail des déchets par typologie plus fine est donné dans le tableau ci-dessous (classés par masse décroissante). Nous avons établi nos hypothèses de taux de recyclage en considérant les filières de valorisation existantes.

Nature	Catégorie	Désignation	Taux valorisation	Masse totale (t)	Masse recyclable (t)
DI	DI 10	Béton	95%	30881,8	29337,7
DI	DI 40	Mélange de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses	90%	3248,0	2923,2
DND	DND 32	Métaux : Ferreux	95%	2875,1	2731,4
DND	DND 11	Plâtre : Enduits et supports inertes	50%	907,0	453,5
DI	DI 60	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	90%	704,4	634,0
DND	DND 90	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	80%	556,4	445,1
DND	DND 10	Plâtre : Plaques et carreaux	80%	245,3	196,2
DND	DND 21	Bois B : BRI	85%	143,0	121,6
DND	DND 63	Autres revêtements de sol à détailler (sols souples)	50%	94,9	47,5
DD	DD 10	Amiante (voir diagnostics détaillés)	0%	92,9	0,0
DI	DI 70	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	90%	92,4	83,2
DND	DND 30	Métaux : Cuivre	95%	83,3	79,2
DI	DI 30	Tuiles et céramiques	95%	82,5	78,4
DND	DND 93	Terre végétale	95%	66,9	63,5
DND	DND 91	Mélange de DND	20%	57,4	11,5
DND	DND 31	Métaux : Aluminium	95%	50,0	47,5
DE	DE 10	Equipements sanitaires (lavabos, éviers, WC, ...)	95%	27,8	26,4
DND	DND 70	Revêtements d'étanchéité bitumineux	0%	15,8	0,0
DND	DND 43	Plastiques : PS	20%	12,8	2,6
DND	DND 42	Plastiques : PVC	20%	12,8	2,6
DE	DE 70	Equipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	80%	9,1	7,3
DND	DND 46	Plastiques : Polyuréthane	20%	8,0	1,6
DE	DE 80	DÉEE : Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	80%	7,1	5,7
DE	DE 83	Autres DÉEE non dangereux (voir diagnostics détaillés)	80%	4,0	3,2
DND	DND 50	Laines minérales de verre	70%	3,7	2,6
DND	DND 53	Autres matériaux isolants (flocage)	20%	2,9	0,6
DE	DE 30	Equipements de chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux	70%	2,7	1,9
DND	DND 20	Bois A (emballages, palettes)	90%	2,4	2,1
DND	DND 92	Végétaux	95%	2,0	1,9
DE	DE 20	Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	80%	0,7	0,5
DI	DI 50	Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	80%	0,3	0,2
DD	DD 16	Autres déchets dangereux (voir diagnostics détaillés)	0%	0,2	0,0
TOTAL			93%	40293,5	37312,5

Tableau 1 : Synthèse des déchets totaux par sous-catégorie du CERFA et taux de recyclage atteignables associés

Le réemploi de l'ensemble des ressources identifiées permettrait d'éviter l'émission de 620 tonnes équivalent CO₂. À titre d'exemple, un Français émet en moyenne 10 tonnes équivalent CO₂ par an, et devrait émettre 2 tonnes équivalent CO₂ par an d'ici 2050 pour respecter les accords de la COP 21 et limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Par ailleurs, Lyon Métropole Habitat s'engage à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets prévus. Les bâtiments à démolir présentent des structures en béton qui feront l'objet d'un recyclage par concassage pour réutilisation en remblaiement des sous-sol existants. Le volume généré par les démolitions reste néanmoins supérieur au besoin de remblaiement. La quantité de béton excédentaire est estimée à 13 200 Tonnes environ.

3.1.7 La gestion des eaux pluviales en lien avec le secteur de Balmes (risque géotechnique)

Le site « Résidence Le Château » est construit sur une Zone à Risques Géotechnique du fait de la présence de Balmes, qui conduit à des mesures importantes visant à ne pas déstabiliser les terrains et talus. Une étude géotechnique et VRD a été réalisée pour connaître plus précisément la nature des sols au droit du site et répondre aux principales demandes du service des Balmes :

- Limiter les surcharges des terrains
- Maintenir en place les talus et ouvrages de soutènement ou contrôler leur suppression / réaménagement
- Eviter au maximum les infiltrations d’eaux

Comme validé en commission des Balmes du 26 février 2026, les demandes se traduiront principalement par deux aménagements lors des travaux :

- Éviter les infiltrations d’eaux lors de la purge des infrastructures des bâtiments, par l’aménagement d’ouvrage de canalisation (drain), rétention et rejet (ouvrage de captage et mise en œuvre de pompes de relevage), sur les points bas du site.
- Limiter les infiltrations sur le site restitué, dans l’attente des aménagements ultérieurs. Des formes de pentes seront à réaliser pour canaliser les eaux vers des points bas, où elles seront captées et renvoyées vers les réseaux de collecte actuels après décantation.

3.2 Les grands principes et objectifs du projet de renouvellement urbain du Château

Tel que stipulé dans la convention NPNRU et au regard des engagements pris par les collectivités, le bailleur social et leur partenaire, le projet de renouvellement urbain du Château se développe autour du concept de « parc habité ». Sa composition urbaine s’organise autour des orientations suivantes :

Le désenclavement externe et interne du secteur :

- Le tracé actuel des voiries autour du site sera maintenu, avec un aménagement permettant de marquer l’entrée du quartier. Si un désenclavement pour les véhicules avec la création de nouvelles voiries n’est pas souhaité, **une forte attente est formulée sur l’amélioration des cheminements modes actifs au sein du site et sur les franges**. Il s’agit de mieux relier le site du Château au parc du Vallon, aux équipements publics alentours, et aux arrêts de bus. La

forte déclivité est aujourd’hui une contrainte pour de nombreux usagers à laquelle une réponse doit être apportée. La création de nouvelles voiries (d’entrée et sortie notamment) étant très contrainte par la présence végétale et la déclivité du site, il s’agira de penser un nouveau schéma de mobilité qui permette d’intégrer tous les modes de manière sécurisée.

Une optimisation des circulations internes modes actifs est donc attendue avec une attention particulière sur les cheminements entre les différents équipements publics du secteur et le développement des modes doux en direction du Plateau.

- Le réaménagement du boulevard de la Duchère, afin de diminuer son caractère routier : réaménagement du Transport Collectif en Site Propre et de la voie de tourne à gauche, afin d’optimiser l’espace pour un partage plus équitable entre les modes et **davantage d’espace pour les modes actifs** - sécurisation et resserrement du carrefour boulevard de la Duchère/ boulevard de Balmont, **amélioration des traversées piétonnes et du confort des trottoirs, meilleure insertion des vélos** et accentuation de la continuité du boulevard de la Duchère vers le boulevard Balmont – réaménagement de la partie sud, afin d’élargir le trottoir côté Château et remise à neuf des cheminements piétons.
- La création d’un cheminement piéton majeur partant du carrefour du boulevard de La Duchère et du boulevard de Balmont, se prolongeant à travers la résidence d’ALLIADE Habitat, le long de la ligne de désir existante et jusqu’à l’école. Une connexion jusqu’au parc du Vallon, via l’école sera étudiée.

La trame paysagère comme support du projet

- La richesse végétale du Château est une des qualités majeures du secteur, la végétation est omniprésente et compose un écrin de verdure. Les futurs aménagements devront trouver le bon dosage, afin de permettre des ouvertures, de créer des fenêtres sur la ville, tout en n’altérant pas la sensation d’habiter un parc. **La préservation et la valorisation de ce patrimoine végétal devront dicter la trame urbaine.** Une attente particulière de la Ville de Lyon et de la Métropole sera portée sur cet aspect. Le projet de réaménagement du secteur du Plateau a initié un réaménagement du rapport au parc du Vallon et une ouverture sur ce dernier. L’un des enjeux du projet urbain du Château sera de renforcer cette relation privilégiée au parc du Vallon en connectant les différentes entités paysagères via des cheminements doux et d’aménager le Château comme parc habité.
- Le travail sur l’espace public s’accompagnera d’une recherche sur les qualités d’ambiances végétales, afin de requalifier les espaces et d’établir une diversité entre les parcours et les lieux, tout en donnant une unité d’ensemble et en créant des liens. La recomposition des espaces publics **s’appuiera sur le patrimoine végétal et la structure en terrasse existante. L’objectif majeur est de marier développement du végétal et des espèces naturelles d’une part, avec la fréquentation des habitants/usagers d’autre part, pour que s’installe un écosystème durable à l’échelle du site.**
- Les nouvelles constructions devront intégrer cette notion de parc habité : les implantations des bâtiments, leur orientation, la conception des espaces extérieurs et des nouveaux cheminements devront intégrer la pénétration du végétal et les prolongements du parc du Vallon dans le secteur. Les constructions prennent place avec ingéniosité au sein de ce patrimoine végétal, et non l’inverse. Ainsi, les nouveaux jardins en cœur d’îlot devront

également faire l'objet de prescriptions fortes ; le but sera de créer de véritables sites végétalisés au sein desquels pourront se dessiner, ultérieurement, des cœurs d'îlot "habités" où les usages seront dictés par les désirs des copropriétaires et des locataires. Le parc et les continuités dans les cœurs d'îlots fabriqueront l'image et les usages d'un quartier végétalisé de type « parc habité ».

- La topographie sera intégrée comme une composante structurante de la trame paysagère : la topographie est une des principales contraintes du site dont il faudra tirer parti et qui deviendra in fine une identité de ces aménagements. Les mouvements de terrain devront être limités au juste nécessaire et dans la limite de la préservation des éléments forts paysagers.

3.3 Le projet de constructions sur le foncier libéré

Comme contractualisé dans la convention NPNRU signé en 2020, le projet prévoit le développement d'environ 13 000 m² de sdp logements. 30% du programme seront portés par Action Logement dans le cadre des contreparties financières liées à la convention ANRU. Environ 10% seront portés par LMH pour la reconstruction de logements locatifs sociaux sur site. Et enfin, 60 % fera l'objet de consultations opérateurs pour permettre la production de logements abordables et logements libres.

La démolition de la barre 110, entrainera la suppression d'environ 19 000 m² de surface de plancher de logements. En considérant la reconstruction sur site de 13 000 m² de surface de plancher de logements, le projet contractualisé avec l'ANRU permettra la création de formes urbaines plus intégrées au site (topographie et paysage notamment) et répondra ainsi aux attentes des habitants.

Sur la base des diagnostic faune, flore, diagnostic phytosanitaire établis, la maîtrise d'œuvre intègre la protection de la biodiversité dans le dessin des futurs lots et espaces publics. Plus concrètement, cela est également traduit dans un Cahier des prescriptions et recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. Celui-ci sera validé par l'ensemble des partenaires du projet au début de l'année 2027 et permet d'assurer la qualité du site futur par la déclinaison pratiques de mesures qui devront être respectées dans les consultations des lots à bâtir. Elles seront traduites dans les fiches de lot de manière plus précises

Les consultations opérateurs se structureront autour du CPAUPE dans lesquelles seront détaillés les différents principes de composition du secteur et qui garantit la qualité des espaces aménagés. Notamment, il sera intégré l'installation de nichoirs tel que prévu dans les mesures de compensation in-situ détaillées dans le rapport de Natura scop.

Sur l'aspect environnemental et bâti, l'ensemble des constructions sont soumis au référentiel habitat durable 2025 de la Métropole de Lyon.

Le projet sur le foncier libéré fera l'objet d'un permis d'aménager puis de permis de construire pour les différents lots.

3.4 La requalification des espaces publics

Sur base du diagnostic faune et flore de Naturalia et du diagnostic phytosanitaire des arbres du site, la Métropole de Lyon a identifié plusieurs enjeux au sein du périmètre d’espace public à réaménager. La méthodologie suivie est tout d’abord d’éviter les zones qui abritent la biodiversité, et ensuite d’étudier les questions de compenser, de réduire. L’identification des EVV et EBC et des espèces protégées est un intrant pour l’équipe de Maitrise d’Œuvre en chef qui va élaborer le plan de composition du secteur. d’éviter. Le diagnostic faune flore conclut sur des enjeux faibles à modérés sur le site. La Métropole suivra ces premiers principes établis dans le diagnostic écologique sur les mesures d’intégration écologiques.

À ce stade, il n’est pas prévu d’impacter les boisements identifiés qui abritent l’avifaune protégée dans les travaux d’espace publics. Le but est donc de pouvoir conforter des habitats existants et développer des espaces qui viendront être support de biodiversité.

Dans un second temps, en parallèle de l’élaboration du plan de composition, la Métropole de Lyon continuera sa mission avec Naturalia pour croiser les enjeux du site et la localisation des travaux à venir. Ainsi cela aboutira à une expertise du besoin d’une demande de dérogation espèces protégées.

Ensuite, la Métropole de Lyon mettra en place les mesures d’intégration écologiques proposées par Naturalia dans les futurs espaces publics. Pour cela, une AMO écologie sera désignée en accompagnement de la Maitrise d’œuvre de conception pour accompagner la mise en place et le suivi de ces mesures jusqu’au chantier. Aujourd’hui les orientations suivantes sont notamment identifiées :

- Réduire les effets en phase travaux en adaptant les pratiques et la temporalité ;
- Mettre au point un système de gestion différencié avec les gestionnaires de la Ville de Lyon et de la Métropole ;
- Définir un protocole pour lutter contre les espèces invasives ainsi que des bonnes pratiques pendant toutes les phases de travaux ;
- Créer des gîtes pour chiroptères, écureuils et l’avifaune en cohérence avec les enjeux de LMH sur le bâti et la biodiversité présentes dans les différents écosystèmes du secteur ;
- Maintenir des corridors écologiques présents.

Conformément à la Charte des espaces publics de la Métropole de Lyon, le réaménagement des espaces publics se base sur des principes de durabilité et de protection de la biodiversité, il vise de manière générale à :

- Atténuer les effets du changement climatique ;
- Replacer le vivant au cœur de la ville ;
- Être économe dans l’usage des ressources, travailler sur le réemploi ;
- Favoriser le cycle naturel de l’eau et valoriser sa présence dans les aménagements, en cohérence avec les risques géotechniques ;
- Privilégier des aménagements faciles à faire évoluer.

Un second axe important des espaces publics concerne les mobilités. Les voiries seront conservées en lieu et place mais seront requalifiées pour faire place aux modes doux et vise notamment à :

- Redistribuer l’espace au bénéfice des modes alternatifs ;
- Replacer les besoins du piéton au centre des préoccupations ;
- Faciliter la pratique quotidienne du vélo ;
- Promouvoir la marche et le vélo en accompagnant les changements d’habitudes.



- 1- Le boulevard de la Duchère : une traversée à sécuriser
- 2- Des espaces publics vieillissants à réhabiliter
- 3- Des voiries larges aux trottoirs étroits à requalifier pour laisser place aux modes doux

3.5 Synthèse des surfaces avant / après

- Occupation actuelle du sol :
 - Emprise au sol de la barre : 1 946 m²
 - Emprise au sol de la galette commerciale : 889 m²
 - Emprise EVV conservé : environ 1 300 m²
 - Autres surfaces végétalisés (talus, bande avec platanes,..) : environ 1 800 m²
 - Emprise stationnement en enrobé : 3 235 m²
 - Emprise dallage : environ 2 100 m²
- Surface de plancher des logements actuelle : environ 19 000 m²
- Surface de plancher des logements future : environ 13 000 m²

3.6 Le calendrier prévisionnel du projet

Septembre 2026 à décembre 2028 : Démolition de la barre d’habitation, de la galette commerciale, de la dalle et des parkings attenants.

Janvier à juin 2029 : Aménagement des plateformes

Septembre 2029 à 2032 : Construction des logements (13 000 m² SDP) et aménagement des abords des constructions sur le foncier actuellement propriété LMH.

2029/2034 : aménagement des espaces publics : rue du château de la Duchère, carrefour de la Duchère et espace publics situé entre l’école des Fougères, les bureaux de Lyon Ouest et la Maison de l’enfance.

4. Synthèse des enjeux environnementaux

4.1 Définition de l’état initial considéré

L’année de référence de l’état initial est : 2025. Il correspond au site avant démolitions.

Le recensement des enjeux est réalisé à l’échelle du périmètre de l’opération. Il est élargi pour certains items tels que le cadre de vie, le paysage.

4.2 Synthèse des principaux enjeux environnementaux

Le tableau suivant identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l’opération.

Les enjeux sont hiérarchisés à dire d’expert, selon 4 niveaux :

FORT	MOYEN	FAIBLE	NUL
------	-------	--------	-----

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
Climat	Climat semi-continental avec des influences alternées de climat méditerranéen, continental et océanique. Les vents dominants sont orientés sud-nord ou nord-sud. On note la présence d’effets d’accélération à inconfort élevé au pied de la barre 110 du fait de sa grande hauteur. Les arbres permettent en partie de limiter l’accélération des vents notamment sur les zones où la pente est importante.	MOYEN
Topographie	Topographie assez marquée (autour du site : point haut d’une altitude de 250 m au niveau du Boulevard de la Duchère au nord du site et point bas à 220 m au niveau du GS les Fougères au sud)	MOYEN
Sol, sous-sol, hydrogéologie	Géologie : le site s’inscrit sur des lœss reposant sur des alluvions fluviatiles villafranchiennes. Le site « Résidence Le Château » est construit sur une Zone à Risques Géotechnique du fait de la présence de Balmes, qui conduit à des mesures importantes visant à ne pas déstabiliser les terrains et talus. Hydrogéologie : Aucun niveau d’eau a été relevé dans les forages des sondages pressiométriques menés jusqu’à 12,0 m de profondeur.	MOYEN
Eaux pluviales / Eaux usées	Le site est parcouru par un réseau gravitaire d’évacuation des eaux pluviales et eaux usées. Les zones collectées n’appartiennent pas au même bassin versant une partie rejoint le cours d’eau (ruisseau de la sauvegarde) et l’autre partie est dirigées vers la station d’épuration de Pierre-Bénite. Au droit du site, les eaux pluviales sont collectées et rejetées gravitairement aux différents réseaux communautaires existants à proximité. Il n’existe aucun dispositif de rétention/d’écèlement des pluies avant	FAIBLE

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
	rejet au réseau. Le réseau transitant sous la rue du château de la Duchère se situe actuellement sous le niveau de sous-sol existant.	
Hydrologie	La Saône s’écoule à environ 1,1 km à l’est. Il est noté l’absence d’écoulement superficiel direct entre la zone d’étude et le réseau hydrographique actuellement.	FAIBLE
Milieu naturel	<i>Études réalisées : Diagnostic écologique bâtiments NATURA SCOP 2025 ; Pré-diagnostic écologique NATURALIA 2025 ; Diagnostic Arbres 2024</i> Zones humides : Pas de zone humide fonctionnelle. Flore : Formations végétales semi-naturelles, discontinues et fortement anthropisées : petits jardins non domestiques, boisements anthropiques, pelouses de parcs ; Flore sans grand enjeu écologique (malgré la présence d’une Orchidée rare et protégée l’Ophrys miroir) à proximité mais en dehors du périmètre du projet ; Présence d’une flore exotique envahissante : 13 taxons recensés qui pourraient à terme compromettre l’équilibre floristique. Cependant les petits bois, alignements d’arbres, haies et jardins assurent localement un rôle de relais écologique pour certaines espèces et assurent une connectivité fonctionnelle avec l’espace naturel des Monts d’Or à proximité (au Nord). Faune : Faune caractéristique des milieux boisés urbains et anthropophiles cavicoles ; Habitats de faible valeur conservatoire et sous pression anthropique ; Quelques arbres gîtes favorables à la faune. Présence d’espèces protégées nichant dans les bâtiments : des chiroptères et des martinets à ventre blanc sont présents dans la barre d’habitation. Cependant le corridor établi entre l’aire d’étude et l’ENS des Monts d’Or assure la circulation de nombreuses espèces et limite les effets de fragmentation et d’isolement écologique ;	FAIBLE A MOYEN

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
	De plus la prise en compte des espèces protégées (notamment chiroptères, avifaunes et petits reptiles) impose une vigilance lors des travaux, en particulier lors des périodes de reproduction et lors des interventions sur des arbres ou bâtis anciens. Espace Vert à Valoriser / Arbres : Présence d'un Espace Vert à Valoriser (EVV) au nord du site et présence de végétaux La métropole de Lyon n'a aucun arbre en gestion sur ce périmètre, le patrimoine est réparti entre les différentes propriétés foncières : Ville de Lyon, LMH et Alliade habitat. Un diagnostic phytosanitaire a été réalisée par la ville de Lyon en 2024 ; la majorité des arbres sont en bon état. Présence d'un alignement d'arbres longeant les parkings à l'ouest de la barre 110. Présence d'arbres sur la dalle séparant la barre 101 de la galette commerciale. L'étude phytosanitaire met en évidence que la plupart de ces 17 magnolias sont dans un état sanitaire moyen et qu'ils sont bloqués en croissance. En résumé, l'aire d'étude présente une biodiversité ordinaire, fonctionnelle mais peu patrimoniale, structurée autour de milieux anthropisés à végétation semi-naturelle. Les habitats sont globalement de faible valeur conservatoire, sans lien direct avec des entités Natura 2000 ou ZNIEFF. Les zones humides sont absentes. L'Ophrys miroir n'est pas présente dans le périmètre du projet. Le rôle écologique du site se limite à un maillon secondaire dans la trame urbaine. L'aire d'étude présente une connectivité fonctionnelle avec l'ENS des Monts d'Or situés à proximité.	
Occupation du sol	Le site est en zone urbaine dense. Les sols sont occupés actuellement par une barre d'immeuble (emprise au sol de 1 946 m²), une galette commerciale (889 m²), des espaces de stationnement en enrobé (3 235 m²), des dallages (environ 2 100 m²) ainsi qu'une surface boisée (dont environ 1 300 m² d'EVV conservé). Aux abords du site se trouvent des immeubles ainsi que Parc du Vallon au sud. Le site est situé aux abords immédiats du boulevard périphérique nord très fréquentées.	MOYEN
Urbanisme réglementaire	D'après le Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU) de la Métropole de Lyon (approuvé le 13/05/2019), le site du projet se situe en grande majorité au sein d'un zonage urbain URc1a, correspondant à une « zones mixtes à dominante résidentielle d'habitat collectif de formes discontinues ».	FAIBLE

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
Socio-économie Logements / Habitat	D’après les données de l’INSEE, le nombre d’habitants dans le 9ème arrondissement de Lyon est plutôt stable avec 53 657 habitants recensés en 2022. La tranche d’âge majoritairement représentée est la tranche de personnes âgées entre 15 et 29 ans. Le secteur fait face à une demande de logements.	FAIBLE
Risques naturels	Inondation : Non concerné Mouvement de terrain : Le site est situé sur une zone soumise à des mouvements de terrain (zone de prévention) non localisés notamment due à la présence des balmes. Cependant aucun phénomène type glissement, éboulement, coulée, effondrement ou érosion de berges n’est à signaler sur le secteur. Le site « Résidence Le Château » est construit sur une Zone à Risques Géotechnique du fait de la présence de Balmes. Cavités souterraines : Secteur non concerné Retrait-gonflement des argiles : Le secteur est classé en aléa modéré pour le retrait-gonflement des argiles. Séisme : Le secteur est classé en zone de sismicité faible (Niveau 2). Radon : Le site est situé sur une zone à potentiel radon élevé (niveau 3/3). Les bailleurs et vendeurs de biens immobiliers devront ainsi fournir à leurs acquéreurs ou locataires une information sur l’existence de ce risque et le moyen de s’en protéger. De manière générale, il est recommandé d’aérer quotidiennement son domicile et de bien entretenir son système de ventilation. Dans les ERP (dont établissement d’enseignement), il existe une obligation de résultat : la concentration doit être inférieure à 300 Bq.m-3.	MOYEN (Dû au potentiel radon élevé)

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
Risques technologiques	Installations classées (ICPE) : Aucune ICPE n'est située sur le secteur étudié. Canalisations de transports de matière dangereuse : Aucune canalisation de transports de matière dangereuse n'est située sur le secteur d'étude. Risques Miniers : Site non concerné. Électromagnétisme : Le secteur d'étude n'est pas survolé par des lignes haute-tension. Plusieurs lignes souterraines haute tension passent en revanche sous le site d'étude.	FAIBLE
Trafics mobilité	Étude sociologique et mobilité réalisée par Dumetier Design et Apertise – juillet 2025 Dans le quartier du château, la part des ménagers disposant d'au moins une voiture est de 58,7 %, il s'agit des taux les plus bas du 9^{ème} arrondissement (à titre de comparaison le taux est de 67,3 % pour la ville de Lyon). Le quartier est ceinturé par des voies routières permettant un accès direct aux axes majeurs de desserte et de liaison de la métropole. Désenclavement externe et interne du secteur Présence d'une voirie qui passe sous la barre d'habitation Mobilité douce : En raison de sa topographie, le site du Château reste peu accessible en mobilité douce (marche, vélo). Cependant la taille du quartier permet de rendre l'ensemble du site accessible en 10 min à pied. Les seuls aménagements présents au Château sont des voies cyclables partagées sur le boulevard de la Duchère soit des routes sur lesquelles les cyclistes et les véhicules motorisés circulent ensemble, sans barrière physique entre les deux types d'usagers. Il y a donc un manque cruel d'aménagement garantissant une véritable continuité de parcours cyclables tout en sécurité. Transports en commun : Grâce à la desserte en bus, les habitants peuvent rejoindre la gare de Vaise en moins de 10 min (notamment ligne C14). De plus une desserte interne de proximité existe mais ne circule pas le week-end (ligne s11).	FAIBLE

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
Pollution dans les sols	Sites et sols pollués : Aucun ancien site industriel n'est localisé sur le site étudié. Cependant un site BASIAS (ancienne station-service) est située à environ 150 m à l'est du périmètre d'étude. Les autres anciens sites industriels sont situés en contrebas de la colline vers la gare de Vaise.	FAIBLE
Amiante / Plomb	Des diagnostics amiante et plomb ont mis en évidence la présence d'amiante et de plomb dans les bâtiments.	MOYEN
Nuisances sonores	Bruit routier : Les enjeux concernent 2 voies routières : - le boulevard de la Duchère qui traverse l'aire d'étude. Il est classé comme infrastructure routière de catégorie 4 (distance impactée de 30 m de part et d'autre). Cependant la plupart des bâtiments est située à une distance suffisante du boulevard permettant de limiter l'impact ; - la bretelle nord du périphérique de Lyon à l'est du site qui est classée en catégorie 2 (distance impactée de 250 m de part et d'autre). L'aire d'étude est en partie située dans le secteur affecté. Bruit ferroviaire L'aire d'étude n'est pas impactée par le bruit lié au trafic ferroviaire. Zones calmes : Le parc du vallon ; Espaces à proximité de la barre 110, la crèche, la maison de l'Enfance et la galette commerciale.	MOYEN
Qualité de l'air	La qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes fait l'objet d'un suivi régulier et l'ensemble des données disponibles est géré par l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. L'agglomération est concernée par des problèmes importants de qualité de l'air. Le secteur d'étude est répertorié par la DREAL Auvergne Rhône Alpes comme zone sensible pour la qualité de l'air (zones définies par les Plans Climat Air Energie Territoriaux sur la base des dépassements observés ou potentiels des valeurs limites réglementaires ainsi que sur des critères liés à la sensibilité propre des territoires). Le rapport annuel 2023 d'ATMO AURA précise les concentrations observées au niveau de la Métropole de Lyon pour les principaux polluants : NO ₂ : l'aire d'étude n'est pas concernée par un dépassement de la valeur limite annuelle (40 µg/m ³) cependant elle est concernée par un dépassement de la valeur maximale recommandée par l'OMS (10 µg/m ³). Particules fines : PM _{2,5} : l'aire d'étude n'est pas concernée par un dépassement de la valeur limite annuelle (25 µg/m ³) cependant elle est concernée par un dépassement de la valeur maximale recommandée par l'OMS (5 µg/m ³)	MOYEN (respect des valeurs limites annuelles réglementaires)

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	ENJEU
	PM₁₀ : l'aire d'étude n'est pas concernée par un dépassement de la valeur limite annuelle (40 µg/m³) cependant elle se situe à la limite de la valeur maximale recommandée par l'OMS (15 µg/m³) O₃ : l'aire d'étude n'est pas concernée par un dépassement de la valeur cible pour la santé (max 25 jours /an dépassant les 120 µg/m³ (moyenne sur 8h)). Des dépassements des valeurs recommandées par l'OMS sont observées pour le NO₂ et les particules fines. La qualité de l'air est globalement moyenne dans ce secteur de Lyon. A noter que la station de mesures en continu pilotée par ATMO Auvergne Rhône-Alpes la plus proche du site d'étude est celle de « Lyon - Tunnel Croix-Rousse - Sortie Rhône », située à environ 4 km à l'Est du site. De type Urbaine/Trafic, elle mesure le NO₂, le NO et les PM₁₀ depuis au moins 5 ans. Cependant, cet emplacement n'est pas parfaitement similaire au Château (le Château est situé sur le plateau et la station, en bas, en bord de fleuve).	
Ambiance lumineuse	Le site est déjà éclairé. Contexte urbain.	FAIBLE
Paysage	Actuellement, le site du Château est identifiable grâce à la grande barre de logement social de Lyon Métropole Habitat, reconnaissable depuis l'entrée nord de Lyon et participant au grand paysage urbain de la Duchère. L'ensemble du site du Château est réparti en 4 sous-secteurs peu ouverts sur l'espace publics et le centre du quartier avec un ensemble de barres d'immeubles, une ancienne galette commerciale, le secteur des équipements de petite enfance et des bureaux de la SACVL. Quartier situé à proximité immédiate d'un parc avec une grande richesse végétale. Le projet prend place dans l'entité morpho-paysagère des coteaux et vallons de l'ouest, proche du massif des Monts d'Or. Il s'intègre au sein d'un quartier en plein réaménagement.	MOYEN
Energie	Un réseau de chaleur urbain (réseau de Lyon La Duchère) existe déjà sur le site : Son taux de CO₂ est de 163 gCO₂/kWh. Son mix énergétique est le suivant : 37% biomasse et 63% gaz.	FAIBLE
Contexte patrimonial et archéologique	Aucun enjeu patrimonial n'est présent au sein et à proximité de l'aire d'étude immédiate (pas de covisibilité particulière). Au sein du quartier de la Duchère, la barre d'immeuble de la Résidence des Érables située à environ 130 m au nord du site est classé avec le label « Architecture contemporaine remarquable ».	FAIBLE

5. Incidences du projet sur l’environnement et mesures associées

Ce chapitre croise les phases de réalisation du projet (travaux et exploitation) et les enjeux environnementaux. Il présente donc une appréciation des impacts, par grandes composantes, et des mesures d’évitement et de réduction qui seront engagées.

Il importe de rappeler que le plan de composition du projet n’est pas encore stabilisé. L’analyse spécifique à la phase exploitation est donc qualitative.

5.1 Phase chantier (démolition et construction)

La mise en œuvre de mesures environnementales en phase travaux permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l’environnement.

Tableau 3 : Effets et mesures du projet en phase chantier

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Toutes thématiques		Respect de la charte de chantier propre et faibles nuisances. Gestion du chantier : phasage, planning pour limiter les impacts sur les riverains notamment en termes d’émissions de bruit, de poussières et sur la circulation. Au vu du contexte urbain relativement contraint (proximité d’équipements publics accueillant de jeunes publics notamment), le mode opératoire et le planning travaux de la déconstruction ont été adaptés au-delà des mesures classiques prises pour de tels chantiers. Les mesures suivantes sont notamment prévues : renforcement des		Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
		équipes échafaudages dès le démarrage de chantier pour limiter les nuisances sonores associés ; pose d’une protection acoustique au droit de la crèche, organisation des phases de déconstruction et renforcement des équipes et des moyens afin de concentrer les interventions avec les plus fortes nuisances durant la période estivale 2028 moins impactantes pour les équipements recevant de jeunes publics ; Dans le cadre de la consultation travaux, demande aux entreprises de privilégier l’utilisation de matériel électrique pour les travaux d’écrtage en partie Sud de manière à minimiser le bruit généré. Emprises du chantier limitées au strict nécessaire, et sécurisées par une clôture provisoire fixe. A adaptation du mode opératoire de la déconstruction pour limiter au maximum la fermeture de la voirie qui passe sous la barre pour les véhicules et les piétons		
Topographie	Le projet nécessite des terrassements, engendrant la modification locale de la topographie.		Les travaux et construction prennent en compte la pente naturelle du site. Le remblaiement et la mise à niveau sont prévus d’être réalisés avec les matériaux issus de la démolition.	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Sols et sous-sol / pollution	Présence et circulation d'engins sur le sol : tassement et risque de pollution supplémentaire des sols. Risque de pollution des sols par des substances toxiques (carburant, produits).		Réalisation à venir d'une étude géotechnique de conception (G2). La présence de Balmes, conduit à des mesures importantes visant à ne pas déstabiliser les terrains et talus. Limiter les surcharges des terrains Maintenir en place les talus et ouvrages de soutènement ou contrôler leur suppression / réaménagement. Éviter au maximum les infiltrations d'eau et évacuer dans les réseaux au-delà des 15 premiers mm. Kit d'intervention d'urgence mis en place sur le chantier (locaux et engins) en cas de déversement accidentel.	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Eaux souterraines	Les terrassements sont susceptibles d'être concernés par des venues d'eau d'infiltration. Il importe toutefois de rappeler qu'aucune venue d'eau n'ait été rencontrée lors des sondages.		Des formes de cunettes en pied de talus seront mises en place pour récupérer les eaux de ruissellements ou provenant du terrain. Les eaux seront orientées provisoirement vers un réseau prévu à cet effet.	Suivi environnemental durant le chantier.
Eaux pluviales	Modification de la gestion actuelle des eaux pluviales. Risque de pollution accidentelle. Production de matières en suspension. Pour rappel : chantier éloigné des cours d'eau et écoulements.		Éviter les infiltrations d'eaux lors de la purge des infrastructures des bâtiments, par l'aménagement d'ouvrage de canalisation (drain), rétention et rejet (ouvrage de captage et mise en œuvre de pompes de relevage), sur les points bas du site. Organiser le chantier de façon à éviter les obstacles aux écoulements. Limiter les infiltrations sur le site restitué, dans l'attente des aménagements ultérieurs. Des formes de pentes seront à réaliser	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			pour canaliser les eaux vers des points bas, où elles seront captées et renvoyées vers les réseaux de collecte actuels après décantation. Mise en place d’une fausse de collecte pour récupérer les eaux pluviales pendant la phase de montage du remblai sur les anciennes zones en infrastructures purgées. Produits chimiques stockés sur des bacs de rétention étanches. Zones de stockages ventilées et abritées des intempéries. Utilisation d’un bac de rétention pour la récupération des eaux de lavage, avant leur recyclage, au niveau de la centrale à béton. Engins de chantier conformes, contrôlés et nettoyés.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			Aires de stationnement aménagées. Kit d'intervention d'urgence mis en place sur le chantier (locaux et engins) en cas de déversement accidentel. Identification des produits potentiellement polluants. Les 3 débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures situés sur les parkings extérieurs seront conservés.	
Risques naturels	Radon : il s'agit d'un risque qui a des effets sur la santé humaine suite à une exposition à long terme (habitations), et non sur une exposition provisoire des travailleurs au cours du chantier. Sans impact. Retrait-gonflement des argiles : risque de tassements du sol pendant une période de sécheresse intense. Risque sismique : sans impact.		Respect des normes constructives (application de la réglementation).	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Déplacements et accessibilité	Circulation d'engins de chantier en zone urbaine. Les opérations de démolition nécessitent le déplacement de matériel lourd pour permettre des travaux sur des structures béton importantes et de forte hauteur. Le déplacement de personnel qualifié est également nécessaire. Les approvisionnements de matériel seront ponctuels mais les déplacements de personnel seront quotidiens sur une durée de chantier de démolition estimée à 2,5 ans. L'évacuation des déchets et surtout des gravats excédentaires générera des trafics de poids lourds importants sur certaines périodes et notamment plus forte sur une durée de l'ordre de 6 mois pour la gestion des gravats.		Sécurisation des accès. Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum. Respect des réglementations pour la circulation des véhicules. Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier Circulation des engins de chantier et des piétons portées au plan d'installation chantier. Communication aux riverains. Il est prévu la conservation du passage sous la barre autant que possible. Une fermeture sera tout de même nécessaire pour une durée prévisionnelle d'environ 4 mois.	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			A adaptation du mode opératoire de la déconstruction pour limiter au maximum la fermeture de la voirie qui passe sous la barre pour les véhicules et les piétons	
Eaux usées	Production d'eaux usées du fait de la vie sur le chantier - faible impact		Utilisation de toilettes portatives avec traitement extérieur des eaux usées.	Suivi environnemental durant le chantier.
Consommation des ressources	Consommation d'énergie et en eau pour les activités du chantier		Gestion économe des ressources.	Suivi environnemental durant le chantier. Suivi des consommations imposé aux entreprises.
Réseaux	Risque d'endommagement des réseaux secs et humides en présence.	Aucune coupure de réseaux.	Protection de l'eau et des sols des pollutions accidentelles du chantier. Coordination préalable avec les gestionnaires des réseaux existants.	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Déconstruction Déchets	Les bâtiments à démolir présentent des structures en béton qui feront l'objet d'un recyclage par concassage pour réutilisation en remblaiement des sous-sol existants. Le volume généré par les démolitions reste néanmoins supérieur au besoin de remblaiement. La quantité de béton excédentaire est estimée à 13 200 Tonnes environ. La démolition des bâtiments générera la production de déchets selon les quantités suivantes estimées à ce jour (évolutives fonction de la configuration réellement rencontrée et les différents aléas) : Déchets inertes excédentaires : 13 200 Tonnes excédentaires à évacuer sur une quantité totale de 35 000 Tonnes de matériaux Déchets non dangereux : 5 100 Tonnes Déchets dangereux : 100 Tonnes	Parmi les déchets de démolition, certains pourront être évités via le réemploi. Le diagnostic a permis d'identifier 479 tonnes de matériaux réemployables, soit 1% de la masse totale. Cela permettra d'éviter l'émission de 620 tonnes de CO₂ eq. Les modalités de réemploi sont en cours d'approfondissement, dans un objectif de réemployer un maximum de matériaux.	Limitation des volumes et quantités de déchets à la source. Dispositions contractuelles fournisseurs pour limiter les déchets à l'achat (achat en vrac, conditionnements plus grands...). Présence de zones de tri sur le chantier. Suivi des déchets enlevés. Ambition de valorisation des déchets produits en phase chantier. L'opération fera appel à des matériaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone, dans le respect de l'IC construction du seuil 2025. Lyon Métropole Habitat s'engage à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets prévus. Les bâtiments à démolir présentent des	Suivi des quantités de déchets générés et de leur destination (bordereaux de suivi des déchets) dans le cadre du suivi environnemental du chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
	93% de ces déchets sont recyclables. La structure en béton et l'enrobé représentent à eux seuls 88% de la masse recyclable.		structures en béton qui feront l'objet d'un recyclage par concassage pour réutilisation en remblaiement des sous-sol existants.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Amiante / Plomb	Présence d'amiante et plomb dans les bâtiments : ceci représente un risque vis-à-vis des compagnons lors de la phase travaux et des futurs habitants.	Des travaux de désamiantage et de déplombage seront donc réalisés par des entreprises agréées. Les bâtiments de la barre 110 et de la galette commerciale seront désamiantés puis écrêtés. La compatibilité du site avec son usage futur sera assurée.		Suivi environnemental durant le chantier.
Milieu naturel	Présence de corridors écologiques d'importance locale sur le site, permettant une connexion vers l'ENS des Monts d'Or. Une étude faune flore a mis en évidence la présence d'espèces protégées nichant dans les bâtiments : des chiroptères et des martinets à ventre blanc.	Conception amont – analyse des enjeux biodiversité avec passage terrain d'un écologue. Conservation et protection des petits bois, alignements arborés, haies et jardins actuels afin de maintenir	Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques. Abattage d'arbres limité au strict minimum nécessaire. Prise en compte les espèces protégées (chiroptères, avifaunes, petits reptiles) lors des travaux en particulier lors des périodes de reproduction et lors des	Une AMO écologie sera désignée en phase de conception pour accompagner la mise en place et le suivi de ces mesures. Accompagnement des entreprises de travaux par un écologue.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
	Destruction des bâtiments et des potentiels gîtes et niohirs au sein des façades. Coupes d'arbres pouvant abriter des oiseaux ou des chiroptères. Dérangement de la faune locale du fait de la réalisation de travaux (nuisances sonores, poussières, occupation humaine). Propagation et colonisation d'espèces végétales exotiques envahissantes. Suppression des arbres (magnolias) sur la dalle séparant la barre 110 de la galette commerciale dans le cadre des opérations de démolition et de talutage du site.	voire améliorer cette connectivité fonctionnelle. Protection des arbres conservés.	interventions sur les arbres ou bâtis anciens. Balisage des zones préservées. Balisage et protection des arbres conservés. Mise en place des dispositifs anti-retours des espèces entre début septembre et mi-avril. Dispositifs anti-retours avec usage de coudes de piquage pour permettre la sortie des chiroptères sans retour possible (Sortie Anti-Retour). Obturation de toutes les ouvertures existantes sur les pignons et façades mise à jour avant démolition, pour éviter la réinstallation des espèces. Définition un protocole pour lutter contre les espèces invasives ainsi que des bonnes pratiques pendant toutes	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			les phases de travaux (nettoyage des engins avant et après chantier) <i>Ex-situ</i>, soit sur des bâtiments en dehors de l’emprise du projet, afin de réaliser des aménagements offrant de nouveaux habitats utilisables avant les impacts liés à la démolition. La possibilité de « réemploi » d’une partie des magnolias sur un autre site est en cours d’étude.	
Paysage	Impact visuel temporaire du chantier. Réduire l’impact est important car le chantier se déroule au sein d’un ensemble de logements et la réduction de l’impact visuel engendré par le chantier concourt à ne pas affecter de manière trop significative les perceptions des riverains.		Afin de réduire l’impact visuel du chantier : . Les zones de stockage des matériaux devront être maintenues propres et nettoyées de tout maillage et elles devront être structurées ; . Les zones de stockage de déchets devront être propres et les bennes recouvertes. Ces zones devront être	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			identifiées sur le Plan d’installation de chantier ; . Organiser les cheminements piétons provisoires pour leur éviter les zones d’ombre ou de stress ; . Installation de palissades homogènes, avec des campagnes d’affichage expliquant les travaux.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Gaz à effet de serre	Production d'une quantité d'émissions de GES directes (utilisation d'engins sur le site) ou indirectes (poids carbone des matériaux produits et utilisés pour la construction et les installations, déplacements domicile-travail des salariés, etc.).		Assurer l'entretien du matériel et du parc automobile de chantier ; Contrôler les contrats d'homologation, les dates de contrôle technique et gérer les plannings de maintenance ; Respecter la réglementation en vigueur concernant les normes d'émissions atmosphériques pour les engins de chantier ; Organiser les transports pour le personnel : privilégier les transports en commun, le covoiturage... ; . les déplacements sur le chantier seront optimisés notamment au travers de la mise en place de plans de circulation ; . la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur le chantier ;	Suivi environnemental durant le chantier. Suivi des consommations imposé aux entreprises.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			. l’interdiction de brûler des déchets sur le chantier Assurer un suivi des consommations par les entreprises. Assurer une gestion économe des consommations (eau, énergie..).	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Niveaux sonores et vibrations	Création de nuisances sonores en lien avec l'utilisation des engins de chantier notamment. Les plus fortes nuisances sonores sont concentrées sur une durée estimée à 6 mois environ. Les travaux de remblaiement au droit des infrastructures des bâtiments démolis (fondations et niveaux de sous-sols) nécessitent l'emploi de compacteurs de type V2 ou V3 qui vont engendrer des vibrations.		Les engins utilisés sont dotés de capotage insonorisé conforme à la réglementation en vigueur. Les horaires de travail sont prévus en journée pour réduire l'impact sur le quartier. Une protection acoustique est prévue au droit de la crèche à proximité du chantier. L'emploi de mini-engins électriques est privilégié pour réduire les nuisances dans certaines phases d'intervention. Mesures complémentaires : Arrêt des moteurs des véhicules en stationnement et fermeture des capots ; Organisation du trafic de manière à réduire les nuisances sonores, à éviter les manœuvres ;	Suivi environnemental durant le chantier.

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			Mise en place de dispositifs anti-vibratiles pour les outils et les machines ; Équiper les travailleurs de protections adéquates ; Regrouper les travaux les plus bruyants pendant une période propice.	
Émissions de poussières et qualité de l'air	Démolition de bâtiments et donc production de poussières. Circulation des engins de chantier – gaz d'échappement des engins.		Les dispositions du règlement sanitaire départemental sont bien respectées. Des dispositifs d'arrosage ciblé (lance et brumisation) seront mis en place pour limiter la dispersion des poussières dans l'atmosphère. Mesures complémentaires :	Suivi environnemental du chantier

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			Arrosage régulier des pistes pour empêcher les poussières de s’élever, et notamment par temps sec et venteux ; Bâchage des camions lorsqu’ils transportent des matériaux pouvant générer des poussières ; Lavage des roues des camions sortant du chantier Stockage des matériaux à l’abri des vents dominants, et limitation des stocks, et prévoir leur brumisation en cas de temps sec et venteux ; Intervention d’une balayeuse sur le chantier au besoin en cas d’accumulation des poussières ; Les travaux intérieurs générant de la poussière seront réalisés hors période d’affluence conformément au phasage défini ;	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
			Les bennes à déchets légers équipés de filets ne permettront pas l’envol de poussières et des déchets ; Limitation de la vitesse des véhicules afin de limiter la projection des poussières ; Les brûlages sont interdits ; Afin de limiter les poussières, il est recommandé d’utiliser les appareils munis d’un système d’aspiration avec filtre à particules, des appareils à vitesse / puissance adaptables. Une fois le réseau de ventilation des bâtiments installé, il doit être protégé afin d’éviter l’entrée des poussières générés par le chantier.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / Suivi
Luminosité	L'éclairage de chantier est indispensable lors de travaux de nuit mais aussi lorsque les conditions d'éclairage en journée ne sont pas optimales (particulièrement en hiver, et lors de météo dégradée). Effets potentiels : éblouissement des automobilistes et affectation du confort des riverains la nuit en cas de projection dans le logement ; pour la faune aussi l'éclairage de chantier peut avoir des effets néfastes : la disparition des zones d'ombres empêche les espèces nocturnes de se déplacer, de se nourrir ou de se reproduire		Les éclairages de chantier seront orientés de manière à ne pas entraîner de gêne pour les riverains et les usagers, de préférence vers le sol. La puissance sera adaptée à l'usage et les éclairages seront préférentiellement directionnels. Les éclairages parasites seront limités (par exemple, aucun éclairage publicitaire ne sera admis). En cas d'éclairage nécessaire mais impactant pour les riverains, des panneaux d'ombrage pourront être installés. L'éclairage LED est préconisé.	Suivi environnemental du chantier

5.2 Phase exploitation du projet réalisé

Les enjeux environnementaux ont été intégrés dans le projet selon une volonté d’évitement et de réduction des impacts.

Tableau 4 : Effets et mesures du projet en phase exploitation

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
Climat / Vulnérabilité face au changement climatique	La réalisation de nouveaux bâtiments peut créer un phénomène d’îlot de chaleur.	Concevoir des bâtiments et des espaces publics en tenant compte de l’adaptation aux changements climatiques : travail sur les formes urbaines, le bioclimatisme, les îlots de fraîcheur... Maximiser la pleine terre en respectant à minima les exigences du PLU (minimum 20% en zone URc1a).	<i>Mesures intégrées en conception :</i> En phase conception, le projet sera optimisé afin de travailler la hauteur, les angles et l’épannelage des nouveaux bâtiments pour éviter les effets d’accélération : espacement suffisant entre les bâtiments et construction en quinconce, renforcement des plantations / de la trame verte, aménagement de zones de loisirs/détente (bancs) au niveau des espaces sans inconfort aéraulique.	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
		Favoriser les revêtements et stationnements semi-perméables.		
Occupation du sol Population, Habitat et Logement Activités	Nouvelle offre d’hébergement mixtes pour les habitants de Lyon. Mise en sécurité du site ; les bâtiments existants sont dans un état très dégradé et contiennent de l’amiante. Le projet permet leur désamiantage et requalifie entièrement ce site. Il offrira de nouveaux usages, qui s’intégreront parfaitement dans le tissu urbain existant, de nouveaux équipements. Amélioration de la qualité des logements existants. Amélioration du cadre de vie. Meilleure insertion urbaine pour les futurs logements.			

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
Déplacements et accessibilité	Développement des modes de déplacement doux : apaisement de la voirie, communication, stationnements vélos. Désenclavement externe et interne du secteur.	Veiller à ne pas implanter les nouveaux bâtiments trop proches du boulevard de la Duchère pour éviter les nuisances sonores et sources de pollution. Conserver les zones calmes et préservées (notamment parc du Vallon) et améliorer leur usage/accessibilité	Le tracé actuel des voiries autour du site sera maintenu, avec un aménagement permettant de marquer l'entrée du quartier. Relier le site du Château au parc du Vallon, aux équipements publics alentours, et aux arrêts de bus. Optimisation des circulations internes modes actifs est attendue sur le site avec une attention particulière sur les cheminements entre les différents équipements publics du secteur et le développement des modes doux en direction du Plateau. Réaménagement du boulevard de la Duchère, afin de diminuer son caractère routier et d'optimiser l'espace pour un partage plus équitable entre les modes et	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
			d'avantage d'espace pour les modes actifs. Amélioration des traversées piétonnes et du confort des trottoirs, meilleure insertion des vélos.	
Eau potable	Néant.		Interfaces et accords préalables avec les gestionnaires, permettant de s'assurer de l'adéquation de la ressource avec les usages futurs.	
Eaux pluviales	Risque inondation par ruissellement. Connexion aux réseaux existants d'eaux usées et au réseau de collecte communal des eaux pluviales. Les eaux pluviales seront ruisselées sur les plateformes vers les ouvrages de collecte avec rejet au réseau communautaire. Implantation des bâtiments sur une zone majoritairement artificialisée – requalification urbaine.	Prendre en compte la topographie pour la gestion des eaux pluviales.	<i>Mesures intégrées en conception :</i> Une étude géotechnique et VRD est en cours pour connaître plus précisément la nature des sols au droit du site et répondre aux principales demandes du service des Balmes : Limiter les surcharges des terrains Maintenir en place les talus et ouvrages de soutènement ou	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
	La gestion future des eaux pluviales prendra en compte la spécificité des balmes.		contrôler leur suppression / réaménagement Éviter au maximum les infiltrations d'eaux	
Eaux souterraines	Le projet ne subit pas les variations de la nappe. Néanmoins, des circulations d'eau dans les horizons préférentiels peuvent affecter le projet, notamment en stagnant à l'arrière des murs enterrés.		Dispositions constructives adaptées.	
Eaux usées	Néant.	Raccordement au réseau d'eaux usées existant, en accord avec les gestionnaires.		
Sols et sous-sols - Pollution	Néant			
Risques naturels	Radon : le projet se trouve en zone 3 = zones à potentiel radon significatif. Ceci peut présenter un risque en cas d'exposition à long terme par inhalation avec l'air respiré.		Radon : actions préventives : - Limiter l'entrée des polluants gazeux du sol : amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment ; réalisation de	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
	L'enjeu est d'intégrer la problématique du radon le plus en amont possible du projet.		soubassements de bâtiments minimisant les transferts gazeux du sol vers les espaces occupés des bâtiments ; - Diluer la concentration de ces polluants dans le bâtiment : amélioration du taux de renouvellement d'air des locaux, ventilation mise en œuvre selon la réglementation. Les actions sur l'étanchéité et la ventilation sont complémentaires.	
Milieu naturel	Le diagnostic faune flore conclut sur la présence sur site de populations de Martinets à ventre et blancs ainsi que des Chiroptères. Globalement, le site comporte de faibles enjeux, le but sera donc de pouvoir conforter des habitats existants et développer des espaces qui viendront être support de biodiversité.		L'objectif est de pouvoir améliorer et ramener la biodiversité en ville. Afin d'assurer la continuité dans le cycle biologique des espèces, il est prévu l'installation de nichoirs ex-situ sur du patrimoine LMH situé à proximité et des mesures in-situ	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
			dans le cadre des futures constructions Installation de nichoirs. Création de gîtes pour chiroptères, écureuils et l'avifaune en cohérence avec les enjeux de LMH sur le bâti et la biodiversité présentes dans les différents écosystèmes du secteur. Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts. Gestion et élimination des EVEC. Maintien des corridors écologiques présents.	
Nuisances sonores	Le projet n'engendrera pas une source de bruit supplémentaire. Le trafic n'augmentera pas de manière non significative – il faut doubler le trafic local pour que la modification soit perceptible par l'ouïe de l'Homme (doublement du trafic		Isolation de façades des bâtiments.	

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
	engendrant une modification de 3 dBA en moyenne). En revanche, le site est soumis aux nuisances sonores émises par le boulevard de la Duchère et la bretelle nord du périphérique de Lyon.			
Qualité de l'air	L'augmentation limitée des émissions liées au trafic sur le périmètre n'est pas de nature à modifier la qualité de l'air sur le secteur.		<i>Mesures intégrées en conception :</i> Ventilation performante à l'intérieur des bâtiments au regard du contexte urbain.	
Nuisances lumineuses	Éclairage des voiries et des zones communes en pied de bâtiments. Zone à forte densité urbaine.		La pollution lumineuse sera limitée au strict nécessaire par des éclairages adaptés.	
Gestion des déchets	Production de déchets non dangereux – ordures ménagères, cartons, papiers, verre		Tri à la source des déchets et encouragement au tri sélectif.	
Patrimoine	Néant			

PHASE EXPLOITATION				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures environnementales		
		Évitement	Réduction	Accompagnement / suivi
Paysage	Impact positif sur l’ambiance paysagère locale. Densification de la ceinture végétale. Végétalisation du site. Les constructions vont intervenir sur un espace aujourd’hui largement perméable. Ce qui implique une désimperméabilisation du site : suppression des parkings aériens et des surfaces en dalle béton afin de laisser plus de place et pouvoir développer la végétation.		<i>Mesures intégrées en conception :</i> Le paysage est travaillé sous l’angle du parc habité. La recomposition des espaces publics s’appuiera sur le patrimoine végétal et la structure en terrasse existante. L’objectif majeur est de marier développement du végétal et des espèces naturelles d’une part, avec la fréquentation des habitants/usagers d’autre part, pour que s’installe un écosystème durable à l’échelle du site. Prise en compte de l’aspect végétal et paysager et réduction du nombre de logements sur le secteur	

Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s’ancrer harmonieusement dans le contexte urbain, patrimonial et paysager de Lyon.

6. Effets cumulés avec d’autres projets existants ou approuvés

6.1 Approche globale à l’échelle du quartier de la Duchère

Comme introduit, le projet de réaménagement du secteur du Château se place au sein du quartier de la Duchère, dont les secteurs du Plateau, de Balmont ont été requalifiés depuis plusieurs années et dont Sauvegarde est en cours de requalification.

Il importe de mettre en évidence les effets cumulés de ces aménagements à l’échelle du quartier.

Leur réalisation, accompagnée de la mise en œuvre des mesures environnementales, génère les effets cumulés positifs suivants :

- Amélioration et diversification de l’offre de logements ;
- Amélioration du cadre de vie et du confort de vie des habitants ;
- Valorisation du cadre paysager avec le renforcement de la végétation et le réaménagement des espaces publics ;
- Favorisation des modes actifs de déplacements et renforcement des liens avec le parc du Vallon, le Plateau, l’arrêt de bus Tunnel, la MJC et Vaise ;
- Amélioration des équipements publics.

6.2 Approche règlementaire

Conformément à l’article R.122.5 du Code de l’environnement, l’évaluation environnementale doit comporter une analyse du *“cumul des incidences avec d’autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l’utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l’environnement susceptibles d’être touchées.*

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l’étude d’impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l’étude d’impact, ont fait l’objet d’une décision leur permettant d’être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l’étude d’impact :

- *ont fait l’objet d’une étude d’incidence environnementale au titre de l’article R. 181-14 et d’une consultation du public ;*
- *ont fait l’objet d’une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l’autorité environnementale a été rendu public.*

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage."

6.2.1 Projets pris en compte dans l'analyse des effets cumulés

Commune : Lyon

Date	Projet	Source Avis	Thématiques concernées
17/01/2020	PC modificatif pour des aires de stationnement, résidence les « jardins du lou » à Lyon 7 ^{ème}	Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement.	/
22/06/2021	Cadrage préalable du projet de tramway T6 partie Nord, sur les communes de Villeurbanne, Bron et Lyon (69)	Projet présenté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise - Sytral (Rhône)	/
13/09/2021	Création d'une centrale de production de froid sur le secteur de Gerland à Lyon 7 (69)	Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement.	/
28/09/2021	Cadrages préalables des projets de tramway T9 et T10 portés par le Sytral (69)	Avis étudié à la demande du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Rhône)	/
28/11/2021	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud sur la commune de Lyon (69)	Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement.	/
26/04/2022	Tramway T6 Nord sur la métropole de Lyon (69)	Projet porté par le Sytral (Rhône) Avis du 26 avril 2022	/
13/07/2022	Projet de renouvellement urbain "La Sauvegarde" dans le 9 ^{ème} arrondissement de Lyon et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat de la métropole de Lyon (69)	Projet porté par la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (Rhône) Avis du 13 juillet 2022	paysage ; effets d'îlots de chaleur urbain ; qualité de l'air ; nuisances sonores ; gaz à effets de serre ; biodiversité ; gestion des eaux.
11/10/2022	Projet de tramway T10 sur les communes de Lyon, Saint-Fons et Vénissieux (69)	Projet porté par Sytral-Mobilités (Rhône) Avis du 11 octobre 2022	/

Date	Projet	Source Avis	Thématiques concernées
30/06/2023	Réhabilitation du « Bâtiment King Charles » - Exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques sur la commune de Lyon (69)	Projet porté par la SCI Notapierre (Rhône) Avis du 30 juin 2023	/
12/09/2023	Création d’un bus à haut niveau de service (BHNS) Part-Dieu-Sept Chemins sur les communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin dans le département du Rhône (69)	Projet porté par Sytral Mobilités (Rhône) Avis du 12 septembre 2023	/
23/09/2024	Mise en place d’un système de géothermie pour le centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu, par la fondation ARHM (Action et Recherche Handicap et Santé Mentale), sur la commune de Lyon (69)	Projet porté par la fondation ARHM (Action et Recherche Handicap et Santé Mentale) (Rhône) Avis du 23 septembre 2024	/
21/01/2025	Réaménagement des quais de la rive droite du Rhône à Lyon (69)	Projet porté par la Métropole de Lyon (Rhône) Avis du 21 janvier 2025	/
18/02/2025	Réaménagement du site Orange de Lacassagne sur la commune de Lyon (69) - Installation de compression et de réfrigération par géothermie	Projet porté par Orange (Rhône) Avis du 18 février 2025	/
10/06/2025	Réaménagement des quais de la rive droite du Rhône à Lyon (69) - (2e avis)	Projet porté par la Métropole de Lyon (Rhône) Avis du 10 juin 2025	/

Compte tenu de la distance des projets vis-à-vis du site étudié, seul le projet de renouvellement urbain de « La Sauvegarde » est retenu pour l’analyse des effets cumulés.

6.2.2 Analyse des effets cumulés avec le projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde

L’analyse des effets cumulés avec la Sauvegarde concerne la phase Exploitation des projets, au regard de leur temporalité. En effet, les grands travaux de réalisation du projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde sont en cours et se termineront en 2027. Entre 2028 et 2030, les dernières résidences de logements seront livrées et l’aménagement des espaces publics et voiries sera finalisé. Ceci n’engendrera pas d’effet cumulé.

Elle est réalisée par grande thématique : milieu humain (dont risques, nuisances et déplacements), milieu physique, milieux naturels, selon une approche qualitative, après mise en œuvre des mesures d’évitement et de réduction.

ENJEUX		APPRÉCIATION DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LE PROJET DE LA SAUVEGARDE
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	• Pas d’effet cumulé.
	Sols	• Pas d’effet cumulé.
	Eaux superficielles	• Amélioration globale de la gestion des eaux pluviales sur le quartier avec l’installation d’ouvrages de gestion des eaux pluviales et l’augmentation des surfaces perméables et végétales.
	Eaux souterraines	• Pas d’effet cumulé.
	Risques naturels	• Pas d’effet cumulé.
CONTEXTE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Climat	• Réduction globale des îlots de chaleurs urbains avec la prise en compte dès la conception : végétalisation du quartier, désimperméabilisation, augmentation de la densité résidentielle...
	Émissions de GES	• Émissions de GES provenant des matériaux, de l’exploitation des nouvelles infrastructures et des déplacements des usagers du quartier.
	Disponibilité locale énergétique	• Consommation d’énergies et de ressources tel que l’eau et l’électricité.
MILIEUX NATURELS	Faune, flore, habitats	• Risque de dispersion d’espaces végétales exotiques envahissantes en phase chantier.
MILIEU HUMAIN	Contexte socio-économique / Activités, équipements et	• Mise en valeur des commerces existants et meilleure accessibilité aux équipements ; • Amélioration de la mixité sociale ayant un effet positif sur l’économie locale ;

ENJEUX		APPRÉCIATION DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LE PROJET DE LA SAUVEGARDE
	services	Création d’activités économiques.
	Logement	- Création de logements, amélioration de la qualité des logements et de l’offre en logements sociaux ; - Amélioration du cadre de vie : espaces publics végétalisés et accessibles par voie piétonne apaisée.
	Mobilité	Aménagements et réaménagement des réseaux de mobilités douces dans le quartier avec l’aménagement de nouvelles voies et le développement des modes doux permettant de relier les différents équipements publics du quartier.
	Risques technologiques / pollution des sols	Pas d’effet cumulé.
CADRE DE VIE	Qualité de l’air	Pas d’effet cumulé.
	Nuisances sonores	Pas d’effet cumulé.
	Nuisances lumineuses	Pas d’effet cumulé.
	Gestion des déchets	Cependant, les moyens mis en œuvre pour favoriser le tri seront renforcés.
	Gestion des eaux potables, usées et pluviales	Augmentation des besoins en eaux potables et en traitement des eaux usées.
CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL	Insertion paysagère	- Densification de la végétation et augmentation des espaces verts à l’échelle du quartier ; - Modification des perceptions ; revalorisation paysagère du secteur.
	Patrimoine	Pas d’effet cumulé.

7. Conclusion et autoévaluation

Le projet de requalification urbaine du site de Château permettra d’offrir un nouvel usage et un nouveau visage à ce quartier.

Sa réalisation permettra notamment d’atténuer l’isolement du quartier, améliorer et diversifier l’offre de logements, réorganiser le stationnement, requalifier les espaces publics.

Les ambiances paysagères actuelles seront conservées et valorisées. Le projet a été conçu pour être intégré dans ce site existant, et non l’inverse. Les espaces arborés seront préservés et renforcés (démarche forte de préservation des enjeux naturels, paysagers et de maintien d’îlots de fraîcheur).

Les études de conception ont été menées rigoureusement en intégrant les enjeux environnementaux et les contraintes du site.

Étant porté selon une ambition environnementale forte, les impacts positifs du projet sont multiples que ce soit en termes de gestion des eaux pluviales, réduction des îlots de chaleur, préservation et favorisation de la biodiversité, amélioration du cadre paysager / intégration urbaine, amélioration du cadre de vie des usagers, offre et diversification de nouveaux logements, développement des modes doux, préservation et revalorisation du patrimoine, etc.

Les futurs habitants bénéficieront de cadre de vie qualitatif et des usages proposés.

Cette requalification aura donc un impact global positif sur l’environnement et la santé des habitants.

L’intégration des problématiques environnementales et sanitaires dès les phases amont est marquée par la réalisation d’un panel d’études / expertises techniques et environnementales qui ont permis d’enrichir et préciser l’analyse environnementale présentée dans ce dossier, tel que cela aurait été fait dans une étude d’impact. La séquence ERC a ainsi été appliquée et intégrée dans les études de conception, portée fortement par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Lyon Métropole Habitat.

Cette opération se place dans le programme d’ensemble de revalorisation urbaine de la Duchère dont les effets cumulés sont globalement positifs.

L’organisation du chantier de démolition a été finement réfléchi de façon à préserver les zones sensibles, réduire les nuisances et les impacts sur les espèces en présence. Par ailleurs, les travaux garantiront le désamiantage et déplombage des bâtiments conformément à la réglementation. L’ensemble des mesures mises en œuvre pendant les travaux sera inscrit dans les cahiers des charges des entreprises. La mise en place d’une charte chantier propre et le suivi environnemental pendant toute la durée des travaux permettront d’éviter et de réduire les effets temporaires sur l’environnement, le cadre de vie et la santé (tels que la pollution des sols, les nuisances, les impacts sur le milieu naturel, etc.).

Même s’il peut engendrer certains effets négatifs, notamment sur la biodiversité, les mesures environnementales mises en œuvre permettront de ramener ces impacts résiduels à un niveau non significatif. La thématique biodiversité et espèces protégées sera portée par le dossier de dérogation espèces protégées. Le Maître d’ouvrage s’engage à mettre en place l’ensemble des mesures proposées.

Avec la mise en œuvre de ces mesures, le projet ne nuira pas au maintien des populations des espèces relevées sur site dans un état de conservation favorable. On observera par ailleurs une amélioration écologique du secteur dans les massifs paysagers évités. En phase exploitation, le projet génèrera de multiples impacts positifs, précédemment évoqués.

Ainsi, les mesures environnementales mises en œuvre en phases chantier et exploitation permettront d’éviter et réduire les impacts du projet sur les enjeux environnementaux. Des mesures de suivi sont également définies afin de garantir leur efficacité.

L’analyse présentée dans ce dossier décrit les impacts positifs du projet, au regard du site actuel, et la suffisance des mesures ER, présentées dans ce dossier, qui seront mises en œuvre. Elle repose sur un panel d’expertises techniques et environnementales robustes, justifiant la démarche environnementale intégrée dans la conception du projet et sur la démarche engagée par LYON METROPOLE HABITAT et la Métropole de Lyon.

Le suivi environnemental qui sera mis en place en phases chantier et exploitation sera gage de leur efficacité et pérennité.

Au regard des impacts positifs générés par le projet, de la démarche ERC intégrée au projet et de l’expertise technique et environnementale présentées dans ce dossier correspondent à celles qui seraient présentées dans un dossier d’évaluation environnementale. Il est estimé que la réalisation d’une évaluation environnementale n’aurait pas de plus-value dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans le projet, et n’est donc pas nécessaire.

8. Annexes

Diagnostic écologique en vue de la démolition du site Lyon 9eme, le château – Natura Scop - Aout 2025

Études LMH

Diagnostic phytosanitaire rue du château – ArboDiag – Avril 2025

Note de présentation Réalisation d’un Chantier de Désamiantage Déconstruction et Démolition « Résidence Le Château - Barre 110 » - La Duchère LYON 9^{ème} – Gepral et Pyramide – Décembre 2025

Diagnostic PEMD Le Château – Bobi Réemploi – Décembre 2024

Diagnostic écologique en vue de la démolition du site Lyon 9 Le Château – Natura Scop – Août 2025

Rapport d’étude géotechnique G1 PGC – Fondaconseil – Janvier 2026

Notice aménagement VRD – URBECO – Décembre 2025

Courrier Préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes – Archéologie préventive – Juin 2025

Décision Permis de Démolir – Ville de Lyon – Juillet 2025

Études Métropole de Lyon

Plan d’orientation stratégique Le Château Lyon 9 – Lieux Fauves - Décembre 2025

Projet de requalification du secteur du château Lyon 9 – Prédiagnostic écologique – Naturalia – Septembre 2025

Diagnostic visuel arbres Duchère Vallon et Château Lyon 9 – Ville de Lyon – Novembre 2024

Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon

Charte des espaces publics – Métropole Grand Lyon

Référentiel habitat Durable – Métropole de Lyon – 2025